

# ARBRE DES CAUSES

Après un  
accident de  
travail

## ♦ Pour analyser un accident de travail

- Rechercher les causes qui ont conduit à l'accident
- Comprendre ce qui s'est passé

## ♦ Pour mettre en œuvre des solutions

- Eviter le retour d'un accident identique
- Prévenir d'autres accidents possibles

## ANALYSER ET COMPRENDRE

Recueillir des faits :

- Une action
- Un état : concret, visible, précis, vérifiable

Les faits concernent :

- L'individu (ce qu'il est, ses compétences, son ancienneté, sa formation)
- la tâche qu'il effectue
- Le matériel qu'il utilise (machine, outillage, produits)
- Le lieu (environnement physique et relationnel)

Les faits sont recueillis auprès de :

- La victime / les collègues / les témoins

Il s'agit de reconstruire les enchaînements et les combinaisons des faits qui ont joué un rôle dans la survenue de l'accident.

Pour construire l'arbre des causes : deux questions à partir de la blessure : qu'a-t-il fallu pour ? est-ce suffisant ?

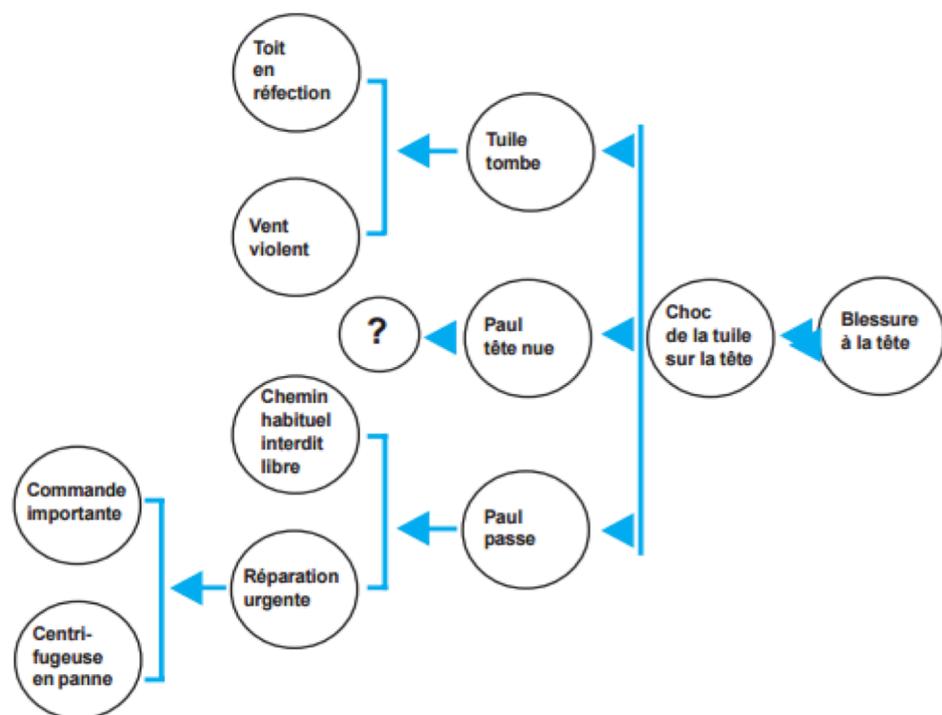


Une réponse positive permet de poursuivre l'arbre.

Service de Santé au Travail  
Interentreprises  
18 Avenue du Pesqué  
64300 ORTHEZ  
05 59 69 30 97  
medecinedutravail.orthез@orange.fr

## Exemple

Paul, mécanicien qualifié, a été appelé à 11 heures pour réparer une centrifugeuse de l'atelier C. Cette réparation était urgente car une commande importante devait être prête le soir même. L'atelier entretien se trouve dans le bâtiment A. Le chemin le plus court et habituel longe le bâtiment B dont la toiture était en réfection. L'accès de ce passage était interdit par un panneau de signalisation mais non barré matériellement. Le jour de l'accident, le vent soufflait depuis le matin en violentes rafales. Paul, tête nue, passait avec sa caisse à outils au pied du bâtiment B, quand il a reçu sur la tête une tuile tombant de la toiture. Le choc a occasionné une profonde blessure à la tête qui a nécessité le transport de la victime à l'hôpital.



L'arbre des causes permet d'éliminer la situation dangereuse, en mettant en place un plan d'action (action / responsable / délai), par niveau de prévention :

- Élimination du risque à la source
- Protection collective
- Protection individuelle
- Information, formation, consignes, ....

Cet accident doit être intégré dans le document unique.